



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## déchets ménagers

Question écrite n° 129095

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question du gaspillage alimentaire. Le 19 janvier dernier, le Parlement européen adoptait une résolution demandant des mesures urgentes pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2025. Parmi les mesures proposées figure celle de faciliter la redistribution des invendus aux personnes démunies. Cette question est très importante, car il est insupportable à bon nombre de nos concitoyens de voir des personnes manquer de tout et plus singulièrement de nourriture, faire l'aumône devant des grandes surfaces qui jettent quantité de marchandises. Il lui demande donc ce qu'elle compte faire pour que les invendus alimentaires soient systématiquement et gratuitement reversés aux associations et aux banques alimentaires. Il en va de la solidarité nationale et du respect des valeurs qui fondent le pacte social. La plupart de nos concitoyens estiment en effet que ces aliments doivent être donnés aux plus démunis.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129095

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2012, page 1811

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)